

Observons la biodiversité



Papillon zygène sur fleur de scabieuse

C'est l'objectif de l'OAB (Observatoire de la Biodiversité en Agriculture). Cette initiative du Ministère de l'Agriculture et coordonnée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) fonctionne depuis 2009. Le principe repose sur l'observation d'indicateurs présents en milieu agricole.

La Chambre d'Agriculture souhaite développer cet observatoire dans les Pyrénées-Orientales et s'ajoute ainsi à la cinquantaine d'autres départements observateurs recensés.

Comment fonctionne l'OAB ?

L'Observatoire de la Biodiversité en Agriculture propose aux agriculteurs volontaires 4 protocoles d'observation simples et accessibles à tous. Ils concernent les vers de terre, les abeilles, les escargots et les papillons.

L'agriculteur qui souhaite participer choisit le ou les protocoles qui lui conviennent (en fonction de son intérêt, du temps dont il dispose, de ses parcelles...). Un calendrier optimal des observations à réaliser est proposé. Les notations des observations sont transmises à l'OAB par leur site : <http://observatoire-agricole-biodiversite.fr>.

Le rôle de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales

Depuis cette année, la Chambre d'Agriculture participe à l'OAB en réalisant des observations sur des parcelles viticoles. L'objectif est d'initier la démarche de l'OAB localement par des premières références. Les 4 protocoles seront suivis.

En fin d'année, la Chambre d'Agriculture proposera cette participation afin de constituer un groupe d'agriculteurs observateurs volontaires. Une fois ce groupe constitué, elle l'animera et coordonnera les participants.

Quels intérêts à observer la biodiversité en milieu agricole ?

Impliquer les agriculteurs dans la connaissance d'une faune peut-être présente dans leurs parcelles est un atout pour eux et peut leur permettre de modifier certaines de leurs pratiques et d'en apprécier les conséquences.

Les principales raisons et motivations des participants engagés dans l'OAB sont :

- déjà engagé pour la protection de l'environnement
- réflexion en cours sur les pratiques culturales
- sujet probable des politiques agricoles prochaines
- intérêt naturaliste
- lien avec d'autres activités
- sujet de plus en plus médiatisé.

Au-delà de l'exploitation, ces données servent à alimenter les références du réseau national.

Le réseau manque d'observations en exploitations d'élevage et celles en arboriculture et maraîchage sont à développer (viticulture majoritaire).

Estelle GORIOUS

Service Eau-Environnement

04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81

e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr

L'OAB en 2014 en chiffres

- > 231 exploitations participantes
- > 398 parcelles observées dont :
 - 206 pour les abeilles
 - 155 pour les papillons
 - 128 pour les vers de terre
 - 110 pour les escargots

En 2014, les vers de terre et limaces ont été abondants mais les pollinisateurs ont diminué.



Nichoir à pollinisateurs



Observation papillons



Placette vers de terre



Planche à mollusques

